

## PROCES VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX

**REFERENCE PROJET** : Réaménagement d'une partie du RDC d'une maison d'habitation

**ADRESSE** : 74 route de la Crèche – 79230 VOUILLE

Maître d'ouvrage	Entreprise titulaire	Architecte d'intérieur
M. et Mme DUVAL 74 route de la Crèche – 79230 VOUILLE 06 61 84 23 37 (M. Duval) Olivierduval@orange.fr	ABC DU BÂTIMENT 10 rue de la Boëtte - 79000 NIORT 05 49 33 24 40 - contact@abcdubatiment.com	RÊV'L – Laurence DUMONT 79000 Niort 07 48 11 91 37 Laurence.dumont@revlarchi.fr

### LOT N° 03 Plâtrerie / Cloisons sèches / Faux plafond / Isolation

Nous, soussignés M. et Mme DUVAL, **Maître d'ouvrage**,

Assistés de RÊV'L, représentée par Laurence DUMONT, après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par l'entreprise désignée ci-dessus et faisant objet du **devis initial en date du 27 / 02 / 2023** et du **devis complémentaire en date du 10 / 07 / 2023**,

En présence de l'entrepreneur ou de son représentant, Alain COUTURIER

En l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué (par lettre RAR en date du ...../...../.....)

Déclare que :

La réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 14/11/2023

La réception est prononcée avec effet à la date du ...../...../....., assortie des réserves mentionnées

dans l'état des réserves ci-annexé et signé par le maître d'ouvrage et visé par l'architecte d'intérieur.

La réception est refusée pour les motifs consignés dans l'annexe précitée.

En application de l'article 1792-6 du Code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définie aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code civil.

## PROCES VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX

L'entreprise et le maître d'ouvrage conviennent que les travaux nécessités par les réserves jointes seront exécutés dans un délai global de  à compter de ce jour.

Clés du local restituées ce jour au maître d'ouvrage :  OUI  NON

Document comportant  page(s) +  pages d'annexes.

Fait à  le   
En  exemplaires (autant d'exemplaires que de parties présentes à la réception)

### Le maître d'ouvrage

Signature avec  
mention « lu et approuvé »

### VISA de RÊV'L

Signature du représentant  
mention « lu et approuvé »

### L'entrepreneur

Signature avec  
mention « lu et approuvé »

**S.A.R.L. A.B.C. du Bâtiment**

Rue de la Boette

79000 NIORT

Tél. 49 33 24 40 Fax 49 33 15 01

Siret 837 861 413 00025